

## **DOCUMENT N° 55**

### **RESOLUTION SUR LA SITUATION DANS LA REGION DES GRANDS LACS**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Charlottetown du 4 au 7 juillet 2004, sur proposition de la commission politique,

#### **RAPPELANT** que:

l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a décidé de suspendre la section de la République démocratique du Congo (RDC) en juillet 1998 jusqu'à la tenue d'élections législatives libres, fiables et transparentes ;

des processus de transition sont en cours au Congo (RDC) et au Burundi ;

le Rwanda a procédé à des élections reconnues par la communauté internationale ;

#### **PREND ACTE** :

des engagements pris par le Congo (RDC) et le Rwanda lors du Sommet d'Abuja, le 25 juin 2004, visant à mettre en place un mécanisme de vérification conjoint du processus de désarmement et de regroupement des combattants encore actifs dans l'est du Congo (RDC) ;

de la volonté des Nations Unies et de l'Union africaine d'organiser une Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs ;

#### Mais **CONSTATANT** que :

la présence de groupes armés dissidents dans l'est du Congo (RDC), et en particulier la résurgence des affrontements dans le Sud-Kivu,

la montée des tensions entre le Congo (RDC) et le Rwanda,

le retard pris dans l'élaboration, l'examen et l'adoption des textes législatifs indispensables à la bonne marche de la transition et à la tenue d'élections libres, transparentes et démocratiques au Congo (RDC) dans les délais prévus par les accords de paix,

menacent la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région des Grands Lacs ;

#### **EXHORTE** :

le parlement de transition du Congo (RDC) d'accélérer le travail législatif afin que soit respectés les délais fixés par l'Accord de paix ;

les États de la région des Grands Lacs à respecter les principes du droit international et l'intégrité des territoires afin de favoriser un climat de sécurité et de stabilité propice aux

négociations et à la normalisation de leurs relations ;

**DEMANDE :**

aux parties congolaises d'accélérer, avec l'appui de la communauté internationale, des Nations Unies et des Etats de la région, le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants congolais ;

à la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC) d'agir avec plus de diligence et d'efficacité afin d'enrayer la montée de la violence dans l'est du Congo (RDC) ;

**RECOMMANDE** au Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie d'assurer une participation accrue de la Francophonie dans la région des Grands lacs en conformité avec les mesures prévues par la Déclaration de Bamako et de contribuer activement à la préparation de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands lacs ;

**INVITE** l'ensemble des pays francophones, la communauté internationale et toutes les organisations internationales de reprendre la coopération politique, économique et financière avec les Etats de la région afin d'accompagner les peuples dans le processus de paix et de reconstruction générale.